

OBJECTIFS ET ENJEUX DE LA FORMATION « B » PRÉPARATOIRE À ÊTRE UN CONDUCTEUR SÛR

A - Objectif Général

Obtenir le permis de conduire de la catégorie B du permis de conduire, se doit d'être d'abord un plaisir de conduire. Cependant, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en toute sécurité, en toute responsabilité est l'art du savoir être

Dans l'approche systémique « HVE », (Homme, Véhicule, Environnement), on retient que l'homme représente une part liée à environ 93% des tués sur les routes dans l'accidentologie. Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer en meilleure sécurité, un nouveau programme de formation est mis en place.

Objectif spécifique

L'objectif spécifique est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de :

- Savoir-être / - Savoirs / - Savoir-faire / - Savoir-devenir et bien plus.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel l'enseignant diplômé de la sécurité routière, saura guider.

La maîtrise des 4 compétences, qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. L'acquisition de ces compétences passe par un apprentissage, de ce fait une formation.

Elle permet de prendre conscience de ce qui est appris en formation, permet de progresser et d'évoluer, durant toute la formation.

Après l'obtention du permis de conduire tout en tenant compte de la sphère sécuritaire, le nouveau conducteur va apprendre à manipuler un véhicule et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites, au travers de ce programme :

- Comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

- Se situer personnellement en tant que citoyen dans le choix de conduite.

- Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser la progression.

Le professionnel (l'enseignant), sera présent pour guider et conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Par ailleurs, afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences :

- La maîtrise du véhicule

- L'appréhension de la route / Les savoirs comportementaux

- Les techniques et environnementaux

- La maîtrise de la conduite économique, dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des compétences du programme, des évaluations mises en place par le formateur, qui précisera les critères et les conditions de réussite, (évaluation formative et sommative).

Il sera ainsi possible de mesurer un niveau de réussite ou d'apprécier les éléments pour amener à une progression. Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, le formateur pourra alors présenter aux épreuves pratique du permis de conduire.

B - L'ÉVALUATION INITIALE OBLIGATOIRE « B »

(Évaluation qui doit être effectuée, en amont de la formation)

L'EVALUATION DE DEPART

« Arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000 qui impose au contrat de formation de contenir : "l'évaluation de niveau du candidat à l'entrée en formation, notamment le nombre prévisionnel d'heures de formation".

• But de l'évaluation :

L'évaluation de départ s'effectue avant le début de la formation et dure une heure à une heure trente. Elle permet d'évaluer les compétences de l'élève immédiatement et de définir un volume horaire de formation nécessaire pour devenir un conducteur sûr et responsable. L'évaluation réalisée par l'enseignant de la conduite est uniquement **à titre indicatif**. En effet, il est **impossible** pour l'école de conduite de savoir quelle sera la progression de l'élève au cours des semaines suivantes, et donc de connaître la date exacte de passage de l'examen. Cette évaluation apportera néanmoins les informations nécessaires à l'enseignant pour connaître le niveau de l'élève, et permettra de ressortir **une première estimation du coût et du volume de la formation**.

• Déroulement de l'évaluation :

- Cette dernière se déroule pour 1/3 en salle afin de diagnostiquer les connaissances et la motivation de l'élève en matière de conduite.

- 2/3 dans le véhicule afin d'évaluer les aptitudes d'observation de l'environnement et d'utilisation des commandes du véhicules. Pour ces deux séquences, l'enseignant de la conduite est présent.

Suite à l'évaluation de départ ?

Suite à cette première évaluation, le futur apprenant est libre de continuer ou non sa formation à la conduite avec l'école de conduite de son choix.

C –L'APPRENTISSAGE – LA FORMATION « B » / Déroulement de la formation

❖ LA FORMATION THEORIQUE DES 17 ANS ET DEMI

(DES 17 ANS ET DEMI OU 15 ANS POUR LES AAC)

Des enseignants et formateurs qualifiés :

- ✓ Des cours théoriques avec un formateur expérimenté
- ✓ Des évaluations formatives
- ✓ Des outils online
- ✓ Accès au code en ligne via notre plateforme d'entraînement.
- ✓ L'étude des thèmes est proposée en salle pour une dynamique de groupe et un suivi plus personnel.
- ✓ Les révisions et exercices sont synchronisés avec les cours
- ✓ Suivi de formation
- ✓ Cours théorique répertorié informatiquement (Boîtier)
- ✓ Consultation des résultats antérieurs pour un suivi de progression

❖ L'examen théorique général (ETG)

- ✓ Evolution
- ✓ Centres agréés (la Poste ou encore SGS et l'inscription se fait via leur sites internet).
- ✓ Possibilité de réserver la place d'examen et accompagner le jour de l'épreuve

❖ Conditions de validation

- ✓ Série de 40 questions
- ✓ Réussite si pas plus de 5 fautes
- ✓ Résultat disponible sous 48h.

❖ LA FORMATION PRATIQUE

Compétence 1 Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule
- Effectuer des vérifications intérieures et extérieures

***Phase pratique 20 heures minimum (Voir les clauses du contrat)**

En I : Apprentissage pratique / Parcours de formation personnalisé, selon niveau de l'élève.

En II : Diverses situations seront soumises à l'élève

➤ Pour atteindre les **COMPETENCES DE 1 à 4** :

➤ **Les compétences 1 et 2 (Maîtrise et maniement du véhicule / Appréhender la route dans des conditions normales...)** représentent généralement les 2/3 de la formation de conduite. Leurs acquisitions sont autant d'éléments important pour une bonne base. (Selon les capacités de l'apprenant).

➤ **Les compétences 3 et 4 (Circuler dans des conditions difficiles et partager la route.../ Pratiquer la conduite autonome sûre, l'éco-conduite...)**, représentent 1/3, si acquisition avec aisance...

➤ Evaluation formative régulière

➤ Evaluation sommative (Examen blanc, mise en situation réelle)

Suivi de formation

❖ **L'élève dispose d'un livret d'apprentissage afin de suivre son évolution à tout moment.**

❖ **En parallèle, l'enseignant détient une fiche de suivi dans laquelle sont mentionnés les différents points abordés, les difficultés rencontrées par l'élève, sa progression. En fonction de cela, il validera successivement les 4 compétences susmentionnées.**

Finalité

L'examen du permis de conduire

✓ **Le déroulement de l'épreuve**

Il est toujours plus facile de réussir un examen lorsqu'on connaît précisément **les critères d'évaluation** ! La grille d'évaluation ci-dessous est celle utilisée par l'inspecteur pendant l'épreuve pratique.

Pour être reçu, vous devrez obtenir au minimum 20 points sur 31 et ne pas commettre de **faute éliminatoire**.

Lors de l'examen, vous devrez démontrer à l'inspecteur que vous avez acquis l'expérience nécessaire pour conduire seul **sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres**.

La durée totale de l'épreuve est **d'environ 32 minutes dont au moins 25 minutes de conduite effective**. N'oubliez pas votre pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans !

Pendant l'examen, vous allez devoir :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes

Les résultats

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne communique pas le résultat directement. Vous recevrez, par voie postale, le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC). Autre option : le téléchargement via le formulaire disponible sur **le site de la Sécurité Routière**.

Dans tous les cas, il vous faudra patienter 48 heures après le passage de l'examen (week-end et jours fériés non inclus) avant de connaître son dénouement. Le document CEPC comportant la mention FAVORABLE est valable 4 mois et constitue votre titre de conduite en attendant la délivrance du permis de conduire définitif.